

Un enjeu crucial pour la biodiversité

Arrivé en Europe par Bordeaux en 2004, le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) a depuis traversé le territoire français pour rejoindre la Suisse en 2017, puis 2019, par les portes du Jura et de Genève, ne cessant de susciter des préoccupations croissantes dans le monde apicole. Originnaire d'Asie comme son nom l'indique, cette espèce invasive, profitant de l'absence de prédateurs naturels, est capable d'exercer une forte pression sur les abeilles mellifères et insectes pollinisateurs locaux, menaçant directement la biodiversité des écosystèmes locaux. A terme, la destruction des ruches locales met en danger la pérennité de l'agriculture par la baisse de la pollinisation, et la santé humaine notamment des travailleurs extérieurs amenés à côtoyer des nids.

Le grand sujet

La lutte contre le frelon asiatique

Le rôle décisif des acteurs locaux dans la lutte

La stratégie de lutte est définie par le **Cercle Exotique**, mais la lutte est menée par les cantons. Ainsi dans le Canton de Vaud, c'est en coordination entre la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture (FVA) et la Task Force VD dont fait partie le Professeur Daniel Chérix, professeur honoraire au Département d'écologie et d'évolution de l'UNIL (Université de Lausanne) que se sont mis en place les premiers éléments de lutte sur le terrain. Face à cette menace imminente, la coordination des efforts revêt une importance capitale : apiculteurs, autorités locales et citoyens doivent se mobiliser. La communication est primordiale dans un seul but : détecter et faire détruire les nids, afin d'endiguer la progression de l'invasion. C'est essentiellement avec une coopération spontanée et engagée d'un maximum de personnes que le travail de fond pourra se faire de manière efficace.



Frelon asiatique
3 cm



Frelon européen
4 cm



Guêpe commune
1.2 cm



En concret

En partenariat avec la Fédération Vaudoise des Apiculteurs (FVA) et le Canton, M. Caffari, apiculteur à Commugny a joué un rôle direct dans cette lutte. Après avoir constaté la présence de frelons dans son rucher, il a averti le canton : une fois observés par les spécialistes, un des insectes a été « équipé » d'un dispositif de localisation par la task force. Les appareils de télémétrie ont alors permis la localisation du nid, à environ 25m de haut, et par la suite sa destruction en toute sécurité.

Un défi constant : la recherche des nids par l'observation

La première phase active d'action consiste à dépister les individus et leurs nids. Pas de détection possible sans reconnaissance de l'insecte : plus petit que le frelon européen, le spécimen asiatique mesure environ 3 cm, et présente un abdomen essentiellement noir.

Les nids quant à eux se présentent sous forme de boule ou de goutte aux contours nets. Ils sont de couleurs beige/brune, et vont de la taille d'un ballon de foot pour les nids primaires jusqu'à 80 cm pour les nids secondaires.

Ces structures se dissimulent soit dans des buissons, garage ou couvert pour les nids primaires, soit à la cime des arbres, majoritairement à moins de 10m de hauteur. Parfois discrètement cachés dans les feuillages, il arrive qu'il fusionnent avec les branches, rendant leur repérage difficile.

Des questions ?
Vous pouvez joindre la hotline du Service Sanitaire Apicole à ce sujet au 0800





Après l'observation, l'action

Dès qu'un signalement est effectué, une équipe de la Task Force se déplace pour localiser l'emplacement et la taille exacte du nid, grâce à des appareils de télémétrie (mesure à distance). Dans un deuxième temps, le nid est détruit et démonté par une personne spécialisée et autorisée uniquement. Il est impératif de respecter **les recommandations officielles** du Groupe de Travail sur le frelon asiatique à ce sujet.

En effet, non seulement l'élimination d'un nid présente un risque d'agressivité des occupants, mais il doit de plus se faire avec des produits et des techniques adéquats, en respect notamment de la Loi sur les forêts et de l'interdiction d'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement.

Votre mobilisation: un atout majeur dans le dépistage

En complément des professionnels sur le terrain, comme les apiculteurs, la sensibilisation de la population à cette détection est essentielle. Que ce soit dans votre jardin ou au gré

Nid primaire



Nid secondaire



d'une balade, chaque citoyen est encouragé à signaler toute observation de frelons asiatiques ou de leurs nids. Vous êtes les premiers bénévoles dans cette lutte. Le site www.frelonasiatique.ch vous permet de signaler tout soupçon de présence de l'insecte, via une carte interactive. Des photos sont nécessaires pour compléter le signalement. Cette collaboration active permet d'identifier rapidement les zones à risque et de mettre en œuvre des mesures de contrôle efficaces.

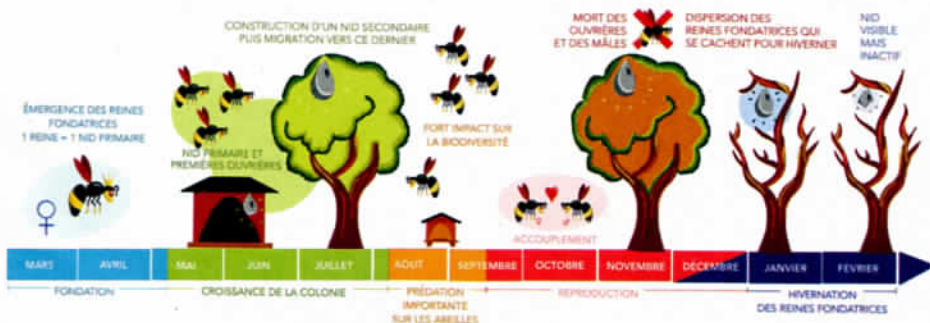
Grâce à ce site, plus de 3300 annonces ont déjà été transmises, permettant la destruction de 219 nids au niveau Suisse, et 40 sur le seul Canton de Vaud. En 2023, les régions les plus touchées sur le Canton de Vaud ont été le district de Nyon, la région de la Côte vaudoise et le Nord vaudois. L'engagement de chacun est déterminant pour inverser les chiffres. Les autorités estiment pour 2024 qu'un minimum de 400 nids seront à trouver et à détruire sur territoire vaudois.

Respectez les consignes

En octobre 2023, on signale à la voirie un nid de frelon asiatique. Un rendez-vous est pris avec les professionnels pour sa destruction. Malheureusement 24h avant, quelqu'un est intervenu de manière sauvage. Sur place, les professionnels ne peuvent que constater les dégâts. Le nid a été partiellement détruit avec des produits interdits, et laissé sur place. Au-delà de la nocivité chimique, cette destruction incontrôlée aurait pu avoir des conséquences humaines dramatiques. Le nid, mal pris en charge, a laissé toute une partie de ses occupants s'échapper, rendant l'intervention quasi inutile et privant les scientifiques de toute étude.



CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE (VESPA VELUTINA)



Texte librement inspiré des documents et illustrations mis à disposition par: www.apiculture.ch - www.frelonasiatique.ch - www.abeilles.ch - www.unil.ch